« SCI ABEG »
Société Civile Immobilière
Au capital de 100 000,00 €
Siège social BEGARD (22140), 3 Place de la République
R.C.S. : 450 906 755 SAINT-BRIEUC

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT ET UN MAI
A BEGARD
Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée **ABEG**, Société civile immobilière au capital de 100000 €, dont le siège est à BEGARD (22140), 3 place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 450906755 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEGARD.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée, adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le lettre de convocation des associés ;
- le texte des résolutions proposées.
- La lettre de démission de Mr Gilles LE BOZEC,

L'assemblée est présidée par Monsieur Erwan LE BOZEC, agissant en qualité de associé et co-gérant de ladite société.

Le président d'assemblée constate que :

- Sont présents :

Monsieur Christophe LE BIHAN, lequel possède 25 parts sociales numérotées de 1 à 25,

Monsieur Erwan LE BOZEC, lequel possède 975 parts, numérotées de 26 à 1 000.

Total des parts présentes ou représentées : MILLE (1000) parts sociales sur les MILLE (1000) parts sociales composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de la gérance par Monsieur Gilles Albert Jean Marie LE BOZEC,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Le président donne ensuite lecture du rapport du comité de direction et ouvre la discussion.

Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Gilles LE BOZEC de ses fonctions de co-gérant, et nomme en qualité de gérant unique Monsieur Erwan LE BOZEC, demeurant à RUNAN (22260), 17 rue de Poul Pilliou, à compter du 21 mars 2024, date de sa lettre de démission pour un mandat à durée illimitée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités, dépôts et publications nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à tout clerc ou collaborateur de l'étude de Maître Anne-Laure ALLANO, Notaire à PLOUARET (22420), 52 rue de la Gare, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée "JURIS TREGOR" titulaire d'un Office Notarial à PLOUARET (Côtes d'Armor) à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

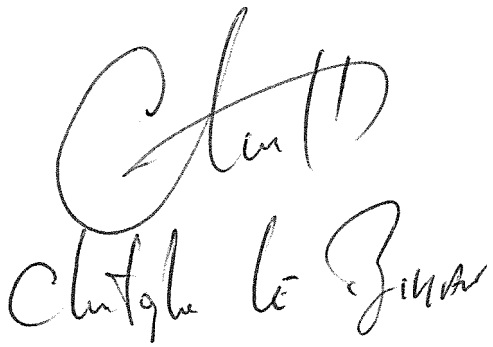
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

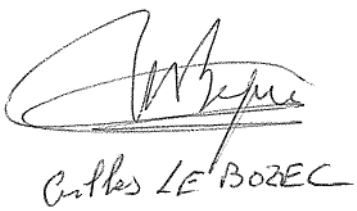
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à BEGARD
Le 21 mai 2025



Erwan Le Bozec





Gilles LE BOZEC